

# / CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SÉANCE DU 12 MARS 2014

mars 2014

### **EXCEDENTS FINANCIERS : 20 M€ C'EST POSSIBLE.**

#### **EXCÉDENTS FINANCIERS DU RÉGIME SPÉCIAL MALADIE DES IEG – DÉCLARATION ANNEXE 1**

Pour FO Énergie et Mines, REVENDIQUER est le sens même de l'action syndicale.

La dernière étude faite par la Camieg, sur la période 2014 - 2025, démontre que les excédents cumulés de la section des Actifs atteindront 162 M€ en 2025 et ceux des Retraités 386M €.

- Les revendications de FO Énergie et Mines restent possibles et prioritaires.
- La fin de la séparation comptable entre Actifs et Retraités, contraire au principe de solidarité et aux valeurs de la Sécurité Sociale et la mise en commun des réserves.
- La création d'une Commission sociale au sein de la Camieg.
- Le maintien du lien intergénérationnel et l'égalité de cotisation entre Actifs et Retraités.
- La baisse concomitante de la cotisation des Retraités et celle de solidarité des Actifs.

Par ailleurs, certains écrits font état de « l'intégration financière des IEG au régime général ». Pour FO Énergie et Mines, c'est une remise en cause indirecte de notre régime spécial maladie.

FO Énergie et Mines, rappelle son attachement à notre régime spécial maladie des IEG, régi par l'article 23 du Statut, qui assure et gère la part complémentaire des IEG et par délégation de gestion celle du régime général.

Aucune expression de la CFE-CGC et CFDT...

#### **FO ÉNERGIE ET MINES INTERPELLE LA DIRECTION DE LA CPAM92**

Une nouvelle fois, la Direction de la Cpm92 est venue présenter des éléments statistiques de la gestion qu'elle opère pour le compte de la Camieg.

Si FO Énergie et Mines constate que le volume est en forte diminution, il n'en demeure pas moins vrai que certains dysfonctionnements perdurent sans pouvoir juger d'une issue favorable et ce ne sont pas des éléments statistiques qui peuvent faire ignorer la réalité des choses.

Pour exemple, le nombre de dossiers qui ne sont jamais reçus par la Cpm92, le nombre de « raccroché au nez » au bout de quelques secondes laissant l'assuré sans aucune réponse (voire une certaine incorrection vis-à-vis des assurés), des remboursements n'ont faits au motif de dossiers incomplets sans relance de l'assuré pour les obtenir, etc.

FO Énergie et Mines considère que ce n'est pas le professionnalisme des collaborateurs de la Cpm92 qui est en cause mais certainement des processus d'organisation et de gestion, des besoins de formation, qu'il faut améliorer.

Tous ces éléments qui touchent directement les assurés sociaux, y compris avec leurs conséquences financières, doivent être entendus par la Cpm92. FO Énergie et Mines attend donc de la Cpm92 des engagements concrets permettant de satisfaire les attentes des assurés sociaux et de respecter leurs droits. C'est en ce sens que FO Énergie et Mines a adressé en Février 2014 un courrier au Directeur de la Cpm92 pour lui faire part des problèmes récurrents subis par les assurés sociaux des IEG qui restent toujours confrontés à des difficultés et parfois à un véritable parcours du combattant pour faire valoir leurs droits.

## **PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE DE NANTERRE**

Pour FO Énergie et Mines, malgré la bonne volonté affichée par la Direction de la CPAM92 pour améliorer son efficacité, les choses ne s'améliorent pas.

FO Énergie et Mines demande la réintégration de cette mission au sein de la Camieg avant fin 2014 pour permettre à nos assurés sociaux d'avoir des réponses rapides et efficaces.

Cette orientation pourtant énoncée par la Direction de la Camieg ne serait plus aujourd'hui d'actualité...

## **ANALYSE DES RÉCLAMATIONS CAMIEG**

Une réunion point d'étape pour tenter d'analyser les réclamations... Une demande de la Direction de la Camieg pour lui présenter un ou deux cas typiques... Pour FO ce mode de recensement n'était pas adapté aux vues des plus de 10 000 réclamations (moyenne mensuelle) reçues par la Camieg ou la Cpm92.

Par ailleurs, FO Énergie et Mines note l'absence de statistiques sur des réclamations transmises par les Employeurs.

Sur les typologies regardées, FO Énergie et Mines considère que les réponses ne permettent pas d'avoir l'assurance que les choses soient définitivement résolues et n'existeront plus dans l'avenir.

FO Énergie et Mines a rappelé qu'un dossier non réglé doit être mis en alerte permanente afin de le relancer systématiquement, de faire un retour régulier vers l'assuré social pour le tenir informé de l'évolution de son dossier, de le relancer si c'est à lui de fournir des éléments tout en gardant son dossier en attente de traitement.

## **TABLEAU DE BORD MENSUEL DE L'ACTIVITÉ DE LA CAMIEG**

Pour FO, cette présentation d'éléments statistiques masque la réalité des situations difficiles vécues par les assurés. Même si en nombre les difficultés sont en baisse, il n'en demeure pas moins vrai que des assurés sociaux sont toujours confrontés à des difficultés et parfois à un véritable parcours du combattant pour faire valoir leurs droits.

## **ANALYSE DES VISITES DANS LES ANTENNES CAMIEG**

Si ces éléments statistiques restent intéressants, pour FO Énergie et Mines, seules des précisions sur la typologie de celles-ci apporteront une vision plus précise des attentes des assurés sociaux et permettront d'améliorer l'efficacité de la Camieg.

## **PARTENARIATS CAMIEG**

FO Énergie et Mines considère naturel que la Camieg, qui gère notre régime spécial maladie statutaire, noue des liens privilégiés avec les assurés sociaux des IEG et les fédérations partenaires qui mandatent ses administrateurs au Conseil d'Administration de la caisse.

FO Énergie et Mines soutient donc la demande d'engagement physique et financier de la Camieg aux demandes des fédérations dans le respect de l'égalité de traitement.

La CFE-CGC et la CFDT n'y sont pas favorables au motif que les cotisations doivent servir aux remboursements ! Belle envolée lyrique... quand on sait qu'elles ne revendiquaient que 7 M€ d'améliorations des prestations et qu'elles ne se sont pas opposées à la spoliation des excédents par l'État.

## **ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ**

Le résultat 2013 donnent raison à FO Énergie et Mines : 20 M€ d'amélioration, c'était possible.

Les dépenses d'honoraires restent un des postes les plus élevés ce qui reflète l'impact des dépassements d'honoraires dont la dérive est loin d'être maîtrisée par les Pouvoirs Publics.

La spoliation par l'État des excédents financiers des actifs, dénoncée par FO Énergie et Mines mais soutenue par d'autres fédérations, se retrouve malheureusement dans la lecture des fonds de placements Camieg.

**Prochain Conseil d'Administration de la CAMIEG le 18 Juin 2014**